



CONSEIL COMMUNAL DE MIES

Extrait de procès-verbal

Dans sa séance du 16 mars 2022, le Conseil communal de MIES

- **décide**
 - d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du tapis phonoabsorbant haute performance de la route des Pénys
 - d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 340'000.00 TT, sous déduction des montants de la participation qui pourra être obtenue de la part de l'Etat de Genève
 - de prélever ce montant sur la trésorerie courante
 - d'amortir la dépense nette sur une durée de 15 ans.

- **décide**
 - d'adopter le règlement proposé par la Municipalité sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droits sur la voie publique, et
 - d'autoriser sa mise en application.

Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal.

Mies, le 16 mars 2022

Le Président

Jean-Louis PHILIPPIN



Le Secrétaire

Thomas CHEVALIER